

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 27 septembre 2011 à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h00.

PRÉSENCES	La mairesse	Madame Nicole Davidson
	Les Conseillers (ères)	Madame Barbara Strachan Madame Dominique Forget Monsieur Daniel Lévesque Monsieur Denis Charlebois
	Le directeur général	Monsieur Serge Pourreaux
ABSENCES	Les Conseillers (ères)	Monsieur Raymond Auclair Madame Manon Paquin
	l'adjointe administrative /bureau du maire	Madame Suzanne Gohier

CONVOCATION

Lecture est faite par le directeur général de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption – Règlement numéro 659 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 991 227, cadastre du Québec (1074 et 1076, route 117) ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts
3. Adoption - Règlement numéro 660 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

11-09-284

OBJET : **Adoption – Règlement numéro 659 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 991 227, cadastre du Québec (1074 et 1076, route 117) ainsi que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts**

ATTENDU l'avis de motion donnée le 26 septembre 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 659 décrétant des dépenses en immobilisation soit l'acquisition du lot 2 991 227, cadastre du Québec (1074 et 1076, route 117) ainsi

que l'aménagement d'un bâtiment pour fins de garage municipal et du réaménagement de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉ

11-09-285

OBJET : Adoption – Règlement numéro 660 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts

ATTENDU l'avis de motion donnée le 26 septembre 2011;

À CE FAIT,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement numéro 660 décrétant des travaux de voirie pour un montant de 1 410 000 \$ et autorisant un emprunt pour en défrayer les coûts soit et est adopté.

ADOPTÉ

Période de questions des citoyens

11-09-286

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE BARBARA STRACHAN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée, il est 17H10.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Mairesse

Serge Pourreaux
Directeur général

Je, Nicole Davidson, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nicole Davidson
Mairesse